L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 30 OCTOBRE 1869. 43e année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI MATIN, 30 OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Nash & Hodgson, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles—Un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District, dans l'ilet compris entre les rues Franklin, Treme, Douane et Bienville. Les améliorations consistent en une maison en briques à étage, une cuisine en voie de construction, etc., face à la rue de la Douane.

Par G. de Fériet, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles—Grande vente importante de soixante îlets et demi îlets et 411 terrains situés dans le Troisième District, immédiatement attenant à l'ancienne Raffinerie de sucre appartenant aujourd'hui à Mr A. W. Walker, et bien connus sous le nom de "Propriétés Lizardi." — De plus, cent cinquante terrains et trente îlets ou parties d'îlets, situés dans le Troisième District, pour le compte de la succession de M. J. de Lizardi—De plus, vente positive de deux terrains, avec les bâtisses qui s'y trouvent, rue Mandeville, entre Amour et Bons Enfants.

Par S. Guinault, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles—Vente positive, d'une propriété située près du Marché St Bernard et du chemin de fer de la rue [illegible]—Aussi une très bonne propriété située rue Mandeville, entre celles Prosper et Solidité.

Par Eug. Tourné, à 11 heures et demie, sur la Levée, en face de la rue Hôpital—Huile d'olive, saucissons, macaroni, vermicelli, vermouth, cassis du Mont d'Or, moutarde, jarres vides—Aussi, 100 barriques vin rouge Cette, [illegible] vin Bordeaux [illegible], 15 d[illegible] [illegible] de la barque Palmos, de Marseille.

Par E. Rogar & Co., à leurs salles d'encan, 45 et 47 rue Vieille-Levée, articles [illegible] salles, bottes, souliers et brodequins, pour hommes, femmes et enfants; [illegible] malles bottes, congress, malles de [illegible]; aussi, une facture de chaussure de Philadelphie, pour dames, fillettes, etc.

Par D. E. Murphy, à midi, à l'entrepôt Union, au coin des rues Tchoupitoulas et Notre-Dame—[illegible] pièces toile d'emballage de l'Inde.

Par le même, rue Tchoupitoulas, entre Julia et Prosper—Saindoux; au No. 47 de la rue des Magasins, barils, baquets, paniers et balais.

Par B. J. Montgomery & Co., à leurs salles d'encan, 87 rue du Camp, vente régulière d'un grand nombre de meubles, gravures, tableaux, pianos, batterie de cuisine, et une facture de lits de cottage. Et aux écuries Nos 213 et 2.5 rue Gravier, entre Baronne et Dryades, chevaux, mulets, véhicules, etc.

Par G. Valeton, au No 14, rue Nat[illegible], entre Tchoupitoulas et Magasins—Vente régulière de jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, huile, fromage, morue, vins, etc.

Par J. Dajon Jr., aux écuries de F. Linar, rue Gravier, beaux chevaux de selle et de harnais, mules par paires, beaux mulets, boggys, cabriolets et voitures, harnais, selles, etc.

Par Fras. D. Fernandez, au coin des rues Chartres et St-Louis—marchandises sèches, chapeaux, couvertures, "notions," etc.

Par Vincent & Co., à leurs salles d'encan, 62 et 64 rue de la Douane—Habillements d'automne et d'hiver, [illegible], de messieurs, cravates de soie.

Par Jos. Hertz, à sa nouvelle salle d'encan, 86, rue de la Douane—Marchandises sèches, articles de fantaisie, modes et "notions."

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée.

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE ALCES,
185..........Rue des Remparts..........185

ATTENTION!

Nous appelons l'attention de nos lecteurs à la grande vente des propriétés "Lizardi" qui doit se faire aujourd'hui à la Bourse St Charles, par le ministère de G. de Fériet, encanteur. La richesse des terres, leur position admirable, la facilité de communication avec les quartiers d'affaires, et les termes libéraux de la vente, doivent [illegible] appel [illegible] de tous les [illegible] à l'importance de cette vente.

Graisse, Graisse.—M. D. E. Murphy, encanteur, appelle l'attention du commerce sur la vente annoncée par lui pour aujourd'hui à [illegible] heures et demie du matin.

Bons placements sur immeubles, à l'encan, aujourd'hui—Nous appelons l'attention des capitalistes sur la vente d'immeubles, qui doit être faite aujourd'hui, à midi, MM. Nash & Hodgson, encanteurs, à la Bourse St-Charles.

La double maison à deux étages en briques, au coin des rues Enterpe et Prytania, pour la succession de Jacob Fay, et la maison en briques à deux étages rue de la Douane, No 223, toutes propriétés en excellent état de réparation, offrent une excellente chance de placement aux spéculateurs et à tous. [illegible] renseignements et [illegible].

Aujourd'hui samedi 30 octobre, à 11 1/2 heures PRÉCISES, aura lieu la vente des marchandises à [illegible] de la barque Patmos de Marseille [illegible] vin [illegible] d'œuvre A. Poret et Co. Voir aux avis d'encan par Eugène Tourné.

THEATRES

Aujourd'hui samedi 30 octobre.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—A midi et le soir—Fermeture [illegible].

THEATRE DES VARIETES—A midi—"Au Train Stew et Pocahontas"—Le soir, Arrah-na-pogue.

THEATRE ST CHARLES—Forty Thieves.

THEATRE NATIONAL—Grande représentation par la célèbre troupe tyrolienne des Alpes.

Affaires Municipales.

Nos affaires locales ont été tellement embrouillées et malmenées par toutes les autorités qui les ont régentées depuis cinq ans, qu'on n'a plus le courage d'en parler. La lassitude en pourrait être le désespoir, n'était tout le monde. Ce qui s'est passé dans la dernière assemblée des citoyens au théâtre National donne la plus pauvre idée de notre spontanéité locale. On dirait que nous sommes un peuple de condamnés attendant l'exécution finale comme le seul dénouement possible. Il est très vrai que nous sommes exécutés chaque jour ou chaque semaine par l'incurable inepsie des conseils de ville, mais ne devrions-nous pas au lieu de tendre le cou aux exécuteurs montrer au moins que nous avons conservé le courage de la plainte! On convoque justement une assemblée de citoyens, une assemblée de contribuables, principalement, pour aviser aux moyens de sortir de l'impasse où nous sommes, et les citoyens ne s'y rendent pas, on ne s'y rendent qu'en petit nombre. Ce qu'il y a de plus extraordinaire dans cette apathie, c'est que la réunion n'était pas restreinte à la classe des propriétaires fonciers seulement; tous les contribuables étaient convoqués, les payeurs de licence et tous les payeurs de taxes municipales. On devait croire que ces derniers ne manqueraient pas à l'appel et que le théâtre National serait trop petit pour contenir tous ceux qui se présenteraient. Loin de là, il y avait très peu de monde à l'ouverture du meeting, et bien que dans le courant de la soirée le nombre des assistants se soit grossi, l'assemblée n'a présenté aucun de ces caractères qui indiquent que l'intérêt public est soulevé et que la gravité des circonstances a été comprise.

On a parlé, cependant. Deux ou trois orateurs ont fait entendre quelques paroles énergiques, mais ils se sont bornés à dénoncer le mal et n'ont rien indiqué qui put venir en aide à la situation. La majorité, d'ailleurs, ne devait pas paraître composée d'hommes ayant un intérêt direct aux affaires municipales. Il n'y a pas d'encouragement pour ceux qui montraient par leurs discours qu'ils avaient pris la réunion au sérieux et il n'y a pas eu de blâme pour ceux qui semblaient n'y attacher aucune importance. C'est ainsi qu'on a laissé parler des employés de la mairie qui n'ont vu d'autre mal que celui qui résulte d'une grande difficulté à collecter les taxes arriérées. Il est certain que si toutes les taxes arriérées étaient payées, la situation du trésor municipal serait moins précaire; mais si ces rentrées ne se faisaient que pour être dilapidées, comme le sont chaque jour les rentrées qui s'opèrent, nous n'en serions pas plus avancés. Nous le serions peut-être moins, car les fonds qui restent entre les mains des contribuables sont à coup sûr mieux employés qu'ils ne le seraient par les administrateurs de la ville à en juger par ce qui se passe aujourd'hui. Si tous les contrats de réparation ou d'entretien, si tous les travaux publics doivent être payés toujours dix fois plus qu'ils ne valent, la ville aurait en vain des millions de revenu, ces millions disparaîtraient sans laisser de traces et les dettes ne s'en accumuleraient pas moins, car la garantie est ici beaucoup moins dans la quotité du revenu que dans la responsabilité des hommes qui en ont le maniement.

C'est sur ce point que les remarques faites par les orateurs du meeting auraient dû porter principalement. Ils l'ont compris, peut-être, mais ils n'ont pas insisté dans la crainte de prêter des armes à un parti, plus dilapidateur encore que celui qui est en majorité dans les Conseils de ville, au parti Radical. Le parti Radical est l'épouvantail de la situation; c'est le monstre qui menace et devant lequel on recule, et c'est aussi le sujet qu'ont exploité dans l'assemblée les orateurs du Conseil de ville, dont l'un est allé jusqu'à dire qu'il valait encore mieux que les fonds de la municipalité fussent livrés au pillage des Démocrates qu'au pillage des Radicaux. Cet avis est sans doute celui de beaucoup de gens, mais l'avis le plus partagé est que les fonds municipaux soient mis à l'abri du pillage des deux partis.

Sur ce point, comme nous venons de le dire, le meeting a montré beaucoup de retenue. On n'a pas oublié le malheureux essai fait par les propriétaires pendant la dernière session de la Législature. Cet essai a failli être fatal non seulement au parti démocrate mais encore aux institutions municipales. Avec la modification d'une ligne votée par les radicaux, le projet de l'Association devenait une charte radicale. Le danger fut si grand que tout le monde regretta alors l'initiative prise par l'assemblée des propriétaires. Eh bien, ce même danger, nous allons le courir de nouveau et il est d'autant plus grand que cette Législature voudra jouer de son reste. Les radicaux savent très bien qu'une fois dégommés ils ne figureront plus ni dans les assemblées législatives ni dans les assemblées municipales. Il est donc à supposer qu'avant de disparaître tout à fait, ils voudront nous laisser un nouveau monument de leur expérience et de leur génie dans le gouvernement des affaires locales. Ce monument serait fondé sur le sable et ne pourrait se tenir longtemps debout, nous le savons, mais quoique nous fissions, il subsisterait au moins une année et peut-on imaginer les maux qui en résulteraient?

Depuis l'on fait courir toute espèce de bruits extraordinaires sur les travaux de la session prochaine et l'un des premiers projets mis avant serait celui d'une charte qui enterrerait toutes les libertés et garanties municipales. Les élections locales seraient supprimées et tous les administrateurs de la ville seraient nommés par le gouverneur. Des chartes de ce genre sont faciles à faire et encore plus faciles à voter quand leur sort dépend d'une Législature aussi radicale que celle sous laquelle nous avons l'honneur de gémir.

Nous avons donc beaucoup de précautions à prendre au sujet de notre gouvernement local. Nous nous plaignons amèrement des hommes que les élections ont portés aux Conseils de ville, mais si nous les comparons aux acceptables de M. Warmoth nous verrons que nous aurons beaucoup à perdre si la Cour Suprême décide contre eux, et c'est prochainement que la cour doit prononcer son arrêt. Qu'on juge maintenant, par ces acceptables de ce que seraient les administrateurs de M. Warmoth dans le cas où une charte nouvelle, taillée à la façon des radicaux, nous imposerait les créatures de l'Exécutif! La perspective est vraiment douloureuse, et nous croyons que la grande majorité des citoyens l'envisage avec effroi.

C'est là, très certainement, le sentiment qui dominait la dernière assemblée de contribuables convoquée au théâtre National. On n'y a vraiment rien dit parce qu'on ne pouvait rien dire. Ballotés entre deux écueils, les administrés s'estimeraient heureux d'éviter l'un sans tomber dans l'autre, en se maintenant dans la situation actuelle, bien qu'elle soit détestable, et dans cette terreur d'esprit et cette impuissance de vitupération et de blâme, les orateurs de la cité n'ont pu que proférer des vœux inutiles et de très faibles récriminations.

Attendons-nous beaucoup de l'effet qu'on paraît attendre de la fusion de toutes les classes de contribuables dans la même organisation. On dirait que les payeurs de licence, bien qu'ils soient moins serrés que les propriétaires dans la science des affaires municipales, ont eu des préoccupations semblables aux nôtres, car ils n'ont répondu qu'en très petit nombre à la convocation, et leur intrusion n'a prêté au meeting aucune force quelconque. Nous pouvons donc résumer la situation en disant qu'un ce moment le désespoir est à peu près universel.

Les Quatre Compagnies de Couleur de 1812.

Il y a en déjà près de 1000 demandes pour des pensions de vétérans de couleur, ayant servi dans la guerre de 1812 à 1815, ou pour des pensions de veuves de vétérans ayant servi dans la même guerre, et nous voyons, par un acte du 6 septembre 1812, approuvé par le gouverneur Claiborne, que le nombre total de ces vétérans [illegible] 200 hommes. En effet, le gouverneur Claiborne n'était autorisé à organiser que quatre compagnies de 64 hommes chacune, et ces compagnies devaient être composées seulement d'hommes de couleur libres, choisis parmi les créoles et parmi ceux qui avaient payé une taxe à l'État. Ces hommes, en outre, devaient être propriétaires ou fils de propriétaires, depuis deux ans, d'un bien-fonds de la valeur de $300. Comment ces 256 hommes libres, dont la plupart n'existent plus, ont-ils pu donner lieu à un nombre de demandes s'élevant aujourd'hui à quatre fois le chiffre déterminé pour l'organisation des compagnies? Nous reproduisons ci-dessous le texte fidèle de la loi de 1812 pour qu'il ne reste aucun doute dans l'esprit de personne sur les fraudes qui se commettent chaque jour au préjudice de l'État.

ACTE

Pour organiser en un corps de milice, pour le service de l'État de la Louisiane, tant pour sa défense que pour sa police, une certaine portion d'hommes choisis parmi les hommes libres de couleur.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'État de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale: Que le gouverneur de l'État de la Louisiane est autorisé, en vertu du présent décret, à organiser en corps de milice, attendu qu'il le croira convenable, certains hommes de couleur libres, pour la défense de cet État, qui seront choisis parmi les créoles, et parmi ceux qui auront payé une taxe d'État; le commandant en chef pourvoira au choix d'autres officiers (bien entendu que l'officier commandant sera pris dans la classe des hommes blancs), au mode de les armer, et prescrira le genre de discipline qu'il croira convenable pour le succès et le bon ordre du corps, bien entendu, cependant, qu'il ne pourra être composé de plus de quatre compagnies, chacune desquelles ne sera pas de plus de soixante-quatre hommes, et que ceux qui entreront dans le dit corps devront être propriétaires ou fils de propriétaires depuis deux ans d'un bien fonds de la valeur de trois cents piastres.

(Signé) P. R. ST-MARTIN,
Orateur de la Chambre des Représentants.
J. POYDRAS,
Président du Sénat.

Approuvé le 6 septembre 1812.
WILLIAM C. C. CLAIBORNE,
Gouverneur de l'État de la Louisiane.

M. J. D. St Herman nous fournit en outre la liste des seuls survivants de ce bataillon. La voici:

Jordan B. Noble,	François Tervalon,
J. D. St Herman,	Jean Bonseigneur,
Basile Croker,	J. M. Ronzan,
François Pascal,	Manuel Moreau,
Joachim Assemad,	Eugène Ducarr,
Antoine Escot,	Fifi Robert,
François Teston,	Pierre Monnette,
Jean Pierre,	Firmin Christophe,
Célestin Darby,	Edmond Dupuis,
Joseph Frick,	Louis Lallonier,
Joseph Labarossière,	François Plest,
Auguste Raynal,	Elizé Rillieux,
F. A. Villars,	Ursin Valentin,

Vingt-six en tout! Ajoutez à cela quelques veuves, et vous n'arriverez jamais au dixième seulement du chiffre des réclamations admises par la 5ème Cour de District ou toute autre Cour de juridiction compétente. Qu'on juge par là de l'audace avec laquelle on a usé de la loi pour frauder l'État.

GUIDE MÉDICAL POUR LES FAMILLES.—M. James Hummel, agent éditeur, rue du Camp 126, nous a envoyé les épreuves d'un ouvrage très précieux, et dont on parle beaucoup. Il est intitulé: "Médecine domestique" et a pour but d'indiquer le traitement des maladies à ceux qui ne peuvent obtenir l'assistance d'un membre de la Faculté. Le style est simple et les prescriptions sont aisées à comprendre. C'est un œuvre de grand savoir et cependant à la portée de tout le monde, même des lecteurs étrangers à la profession de la médecine. L'auteur est le Dr. George H. Beard qui a fait des lectures sur les maladies nerveuses à l'Université de New York. Nous avons lu avec attention l'ouvrage et sans hésiter nous le recommandons aux familles. C'est le meilleur qui ait été composé sur cette matière.

AGRANDISSEMENT.—La Compagnie de manufacture de glace de la Louisiane recevra des propositions pour la construction d'un dépôt de glace d'une capacité de 12,000 tonneaux. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de Mr. D. Pochelu, secrétaire de la Compagnie, rue Tchoupitoulas, au-dessus du Stock Landing. Cette Compagnie a eu l'été passé un succès magnifique, succès dont peuvent témoigner ceux qui ont consommé le produit hyperboréen de son usine, et le nombre en est grand. L'unique chose qui manquait à la Compagnie pour compléter avec avantage la concurrence de la glace du Nord était l'espace. Avec l'agrandissement de bâtisse dont il est question, l'espace ne lui manquera plus et le service de l'usine en sera décuplé. Nous pouvons dire cette fois que tout le monde est intéressé à la réussite de cette entreprise, car les produits que la Compagnie nous fera distribuer à bas prix, ne dépendront plus des hasards de la température au Nord ou des chances de la navigation. Cette nouvelle industrielle dans le Sud est une de celles dont l'industrie yankee souffrira le plus. Autre raison pour désirer le succès de la manufacture de glace de la Louisiane.

LA NOUVELLE BANQUE.—On verra aux annonces que des livres de souscription au capital de la Banque qui est maintenant en voie d'organisation pour faciliter les affaires dans le Deuxième et la Troisième District, sont ouverts au No 9, rue St-Louis. On pourra souscrire de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

$55.—C'est le prix, à New York, d'une Machine à coudre de Grover & Baker qui se vend au No 182 de la rue du Canal. [illegible]

☞ La machine à coudre à points tordus de Willcox & Gibbs réalise [illegible] perfection; elle est si simple qu'un enfant de 5 ans peut s'en servir. A vendre par M. [illegible] 97 et 118 rue du Canal.

UN DISCOURS DU PÈRE HYACINTHE.—Nous publierons demain, dans un supplément, le discours prononcé par le père Hyacinthe, le 24 juin dernier, à Paris, dans une séance du Congrès de la Paix. Ce discours a été l'une des premières causes de la rupture survenue entre le célèbre prédicateur et son supérieur à Rome; il y a été fait allusion dans la réponse de ce dernier au père Hyacinthe.

La publication d'un supplément nous permettra de donner dans cette édition une plus grande quantité de matière à lire.

AJOURNEMENT INDÉFINI.—L'assemblée des actionnaires de la Compagnie de Manufacture de Glace de la Louisiane, qui avait été convoquée pour mardi, 2 novembre prochain, est indéfiniment ajournée à cause de l'absence d'un grand nombre d'actionnaires.

GRAND BAL.—C'est ce soir qu'aura lieu à la salle des Odd-Fellows, le grand bal de la Loge de l'Etoile Polaire No. 19, I. O. O. F. pour le bénéfice du fonds consacré au secours des veuves et des orphelins de la Loge. Nous avons déjà annoncé cette fête, que tout fait présumer devoir être fort brillante. M. F. Fuselier, président du comité d'arrangement, a eu l'attention fort aimable de nous adresser des cartes d'invitation. Nous les prions de vouloir bien agréer nos remerciements empressés.

☞ M. L. Carrière offrira au public, ce soir, quelque chose de nouveau et de rare. Mlle Mélanie May, pianiste d'un mérite extraordinaire, exécutera deux des morceaux les plus brillants de Lizst sur un grand piano de Chickering. C'est un attrait de plus pour le concert.

☞ Nous annonçons avec un vif regret la mort de M. Jules Lambert, membre du barreau de la Nouvelle-Orléans, et frère de M. P. Lambert, un de nos médecins les plus éminents. M. J. Lambert jouissait à un haut degré de l'estime de tous, et son talent, ses lumières, sa bienveillance et sa grande probité, lui avaient valu dans sa profession d'avocat une de ces réputations qui honorent et aux quelles on aime d'autant plus à rendre hommage qu'elles se font rares et qu'elles sont plus méritées. C'est donc une perte que fait le barreau de notre ville et une perte aussi que font beaucoup de gens qui étaient habitués à consulter l'avocat Lambert dans les affaires difficiles. Ses conseils, toujours lumineux et consciencieux, étaient hautement appréciés, et quand le moment de soutenir devant les cours les opinions qu'il avait émises était venu, son éloquence réussissait le plus souvent à les faire prévaloir au grand avantage du droit et de la justice. Aussi comme on peut bien le présumer, ses clients étaient-ils très nombreux ainsi que ses amis, et sa mort leur causera des regrets douloureux, car cette mort pour eux est une perte véritable à laquelle ils ne pourront se résigner que difficilement. L'avocat Lambert était pour eux un homme d'affaires, un soutien, même un frère. Nous ne saurions faire de lui un plus bel éloge. Ses obsèques auront lieu aujourd'hui, le convoi devant partir de la maison mortuaire ce soir à 4 heures et demie.

VÉTÉRANS DE 1814 ET 15.—Les membres de l'association fraternelle des vétérans de 1814 et 15 sont convoqués pour dimanche prochain, 31 du courant, à la salle de l'Économie, pour y traiter d'affaires qui intéressent sérieusement tous les vétérans de la communauté. Voyez l'avis relatif à cette convocation.

TABAC SOUS TOUTES LES FORMES.—On trouvera aujourd'hui dans nos colonnes une annonce de M. L. Monlor qui a établi rue de la Vieille Levée No. 53, au coin de la rue Bienville, une usine à vapeur qui produit le tabac sous toutes les formes, tabac à fumer, à priser et à chiquer. M. Monlor a constamment en main tous les produits les plus estimés en fait de tabacs et un million de cigares de provenances diverses. C'est un des plus beaux assortiments de la ville, et les fumeurs comme les priseurs et les chiqueurs sont sûrs de trouver dans son établissement à des prix modérés tous les articles dont ils auront de préférence. M. Monlor est toujours disposé en outre à traiter libéralement avec les marchands de la ville et de la campagne.

LA POUDRE LABORÉ est le purgatif végétal le plus agréable, le plus efficace et le plus énergique de tous les purgatifs. Ce médicament réussit là où tous les autres échouent; et par les merveilleuses cures qu'elle a produites, la Poudre Laboré est placée, depuis longtemps, au premier rang des médicaments indispensables dans les pays chauds.

A vendre dans les principales pharmacies de la ville et de la campagne.

Dépôt général chez A. Griffo, pharmacien, rue Royale, 285.

$55.—C'est le prix de la célèbre Machine à coudre de Grover & Baker qui a remporté les deux premiers prix à la troisième foire de l'État de la Louisiane et la croix de la Légion d'Honneur à la dernière Exposition de Paris—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

LE NŒUD GORDIEN TRANCHÉ.—Le nœud gordien est tranché, car la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, si longtemps désirée, a enfin fait son apparition. C'est une des grandes conquêtes du siècle. ☞

CHEMISERIE ÉLÉGANTE.—Voulez-vous des chemises coupées d'après les dernières modes de Paris, ainsi que des caleçons et autres articles? Allez rue Bourbon No 57, entre Bienville et Conti, où MM. E. Coblentz & Co. vous vendront, à des prix modérés, tout ce qu'il y a de mieux fait en ce genre. MAJ8

COGNAC, VIN ROUGE.—MM. Vor. Maignan & T. Laborde, rue Bienville Nos. 23 et 25, viennent de recevoir des vins rouges et des cognacs des meilleures marques, qu'ils vendront aux plus bas prix du marché. La réputation de la maison Maignan & Laborde est ancienne et bien établie, et toutes les personnes qui tiennent à avoir des cognacs et des vins de bonne origine peuvent s'adresser à elle en toute confiance.

VINS ROUGES.—M. E. Bardelois, No 35 rue Bienville, a reçu par le navire Cadichonne, arrivé de Bordeaux, un envoi d'excellents vins rouges pour l'usage des familles. Voir aux annonces.

$55.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de cinquante cinq piastres, de Grover & Baker. C'est une compagnie aussi commode que gaie.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

CHRONIQUE LOCALE.

LÉGISLATURE.—Encore un point d'interrogation: La Législature se réunira-t-elle en session extraordinaire?

Si nos renseignements sont exacts, le gouverneur Warmoth ne serait pas disposé à convoquer les Chambres de l'État, avant le terme légal de janvier.

Mais la clique nègro-radicale a des impatiences et des besoins. Elle veut légiférer quand même; et l'on sait ce que valent les lois édictées par elle.

Le produit des rapines de l'hiver est absorbé; pour quelques uns il a passé en frais de voyage—et la bise est venue.

Les leaders de la Chambre et du Sénat se sont réunis hier soir pour en conférer. Au nombre des arguments de valeur mis en avant par les divers personnages qui ont pris la parole dans le meeting, il faut compter la rareté des espèces et le vide des poches de nos Solons.

On prête aux leaders l'intention d'exercer sur le gouverneur une pression à laquelle Son Excellence ne puisse pas se soustraire.

Nous saurons bientôt quelle est la force réelle de M. Warmoth, et le crédit dont il jouit dans son parti. Mauvais signe pour lui, s'il appelle la session extraordinaire.

Quoiqu'il en soit, il y a dans les deux Chambres des éléments d'honnêteté: Les membres démocrates, et aussi quelques membres radicaux—blancs et de couleur—auxquels nous voulons rendre d'autant mieux justice qu'ils sont rares.

Il est à désirer que ces éléments se groupent et se prêtent mutuellement leurs forces.

S'ils demeurent divisés sur certaines questions politiques, que du moins ils s'unissent, non pour réfréner les appétits déshonnêtes de leurs tristes confrères—ils y perdraient leur temps—mais pour protester énergiquement chaque fois que la probité sera outrageusement violée.

P. S. Ce qui précède était écrit, lorsque nous parviennent nos dépêches de New York. Nous y lisons ce qui suit:

"Les bons de la Louisiane se sont améliorés au reçu d'une dépêche de la Nouvelle-Orléans annonçant que le gouverneur a refusé de ne pas convoquer la Législature en session extraordinaire."

Nos représentants seront flattés de l'estime dans laquelle les tient le marché de Wall street. Bien jugé, à New York.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—L'ouverture de l'Opéra aura lieu incessamment. Sera-ce jeudi? Sera-ce samedi? On l'ignore encore. Au fond il n'y a pas une question d'assez minime importance; il s'agit pour les [illegible] [illegible]

prenant les Huguenots pour pièce de début. C'est une preuve qu'elle a foi en sa force, puisqu'elle affronte du premier coup les périls d'une des œuvres les plus magistrales du grand répertoire, à l'interprétation de laquelle concourent presque tous les premiers sujets de la compagnie.

L'impatience du public est grande. L'Opéra est aujourd'hui le sujet de toutes les conversations.

C'est que, d'instinct, le public a le sentiment du rôle immense qu'il joue dans la vie orléanaise.

Les impatiences seront bientôt satisfaites. Nous n'avons plus que quelques jours à attendre.

THÉATRE ST. CHARLES.—Le célèbre acteur John Collins débutera demain, dimanche, au Théâtre St Charles. Nous ignorons encore dans quelle pièce.

Le public des théâtres d'outre-Canal a gardé de M. Collins le meilleur souvenir, et il lui fera certainement fête demain.

MUSIQUE CLASSIQUE.—Il est question, de par la ville, d'une série de grands concerts de musique classique qui seraient donnés dans le courant de l'hiver.

La chose est encore à l'état de projet; mais tout nous porte à croire qu'elle réussira. Nous le désirons sincèrement.

Rien de ce qui peut contribuer à répandre, à populariser les arts, et particulièrement le plus merveilleux d'entre eux, à soutenir, à élever le goût public, ne saurait nous trouver indifférents.

A côté de l'Opéra, où sont représentées les grands ouvrages lyriques, la place est marquée d'une institution consacrée à l'exécution des chefs d'œuvres classiques et de la musique instrumentale.

Nous nous bornons aujourd'hui à faire des vœux pour la réussite du projet. La direction des concerts classiques serait confiée à un maître habile, et qui n'a plus de preuves à donner de son talent.

Le succès serait certainement au bout de cette entreprise, dont les intérêts de l'art seraient, d'ailleurs, le but unique.

RUMEUR DÉMENTIE.—Le bruit courait hier que le collecteur Casey était parmi les nombreuses victimes du Stonewall.

Cette rumeur est démentie par la dépêche suivante:

"A MM. Chenoweth, Casey & Co., Nouvelle-Orléans—

"St Louis, 29 octobre;—M. James Casey est encore à St Louis. Il partira samedi pour la Nouvelle-Orléans.
"SHYROCK & ROWLAND."

COUR DU RECORDER GASTINEL.—Mathew Regan, l'auteur du vol de diamant commis dans le magasin de M. Schmidt, joaillier, rue Royale, a comparu devant le recorder Gastinel. Confronté avec M. Schmidt, Regan a été parfaitement reconnu par lui. L'accusé a été mis hier en liberté sous caution. Un certain Edward Connors lui a servi de sécurité.

SIXIEME COUR DE DISTRICT.—L'affaire des warrants métropolitains a été appelée hier devant la Sixième Cour de District.

Il résulte des dépositions entendues par la cour, que le montant de la somme due par la ville au Bureau métropolitain a été versé par M. Dubuclet, trésorier d'État, dans la caisse de M. Burbank, trésorier du Bureau de la police métropolitaine.

M. Filleul n'en maintient pas moins la demande d'appel qu'il a adressée à la Cour Suprême de l'État.

TEMPÉRATURE — 29 oct. 1869.
THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, No. 111, rue du Canal.

6 heures	A. M.	54 degrés
12	"	62 "
3	P. M.	67 "
6	"	65 "

Affaire Pantin.

Les derniers journaux de Paris constatent que l'instruction de l'affaire de Troppmann n'a pas donné de nouveaux résultats. Le cadavre de Kinck père reste introuvable.

L'attitude de Troppmann déroute tous les criminalistes.

Depuis qu'il est détenu à Mazas, il a résisté à toutes les épreuves; il a persisté dans sa première déclaration qui consiste à accuser Jean Kinck et son fils Gustave du massacre de leur famille.

Lorsque le cadavre de Gustave a été retrouvé, il n'a pas été ému;

— Pauvre Gustave, s'est il écrié.... Son père l'a tué comme les autres.

Depuis, il s'est étudié dans les interrogatoires et les confrontations à éviter toute réponse précise.

Puis, craignant sans doute de laisser échapper quelque aveu compromettant, il a pris le parti de ne plus répondre du tout.

Il en est là maintenant.

Qu'est donc cet homme, quel est son caractère?

Recherchons dans la jeunesse de Troppmann quelques indices nous donneront la clef de ce terrible tempérament.

Je dois à M. Jacob Stand, de Cernay, les détails qui vont suivre:

Où Troppman est il né?

A Cernay, disent les habitants de Brunstadt.

A Brunstadt, disent les habitants de Cernay.

La vérité est que, né à Brunstadt, il a vécu à Cernay depuis l'âge de onze mois. Des lors, il n'est pas besoin d'avoir la sagesse de Salomon, pour juger entre les deux localités.

Il appartient à l'une et à l'autre. A l'une par sa naissance, à l'autre par l'éducation.

Il est singulier que l'on mettre à ce débat, un tel amour propre. Une ville est-elle responsable des actions de ses habitants?

Il est vrai qu'il faudrait aussi renoncer à l'honorer des talents ou des vertus des bons citoyens. Il faudrait surtout renoncer à élever des statues à une foule de grands hommes fort apprécies...... dans leur pays.

Il est acquis qu'une sorte de solidarité s'établit entre tout individu, obscur ou célèbre, et son lieu de naissance, au point que plusieurs personnes, soit pour se distinguer de leurs homonymes, soit pour tout autre motif, ajoutent à leur nom patronymique celui de leur ville natale, voire même celui de leur département, et transmettent à leurs enfants cette appellation de fantaisie.

Donc, c'est à Cernay que Troppman fut élevé.

Cernay est une petite ville fort tranquille, qui n'a rien de terrible, et les faiseurs d'histoires en sont bien fâchés. Il eût été conforme à toutes les traditions de placer le personnage dans un milieu effrayant; il a fallu y renoncer.

Les montagnes qui avoisinent la ville n'ont d'affreux que leur nom: Wolfskopf, tête de loup, on que la prononciation de ces noms même: Hergenfluch (Refuge des Seigneurs).

Quand les ouvriers, après avoir quitté les fabriques, sont rentrés chez eux, le silence se fait dans la ville. Un vent frais parcourt la vallée. Le calme règne dans la petite cité; l'obscurité aussi, quand il plaît à la lune de se cacher.

Facile est aussi la population. Voici dans quels termes la municipalité s'exprime,—j'ai recueilli cette inscription, placée en relief, sur plaque bleue, au dessus d'une fontaine—: "Défense de ne rien déranger, sous peine d'amende."

Remarquez cet euphémisme, déranger. Ce n'est pas casser, renverser, mettre en pièces, mais simplement déranger. On ne saurait employer un langage plus paternel,... ni une locution plus anodine.

Troppmann paraissait trop sournois à son instituteur. Celui-ci n'aimait pas cette disposition dans son élève; il prévoyait, dit-on, qu'il ne sortirait de lui rien de bon.

Les bonnes femmes, qui prédisent l'échafaud à tous les jeunes garçons, qu'ils aient déchiré leur culotte ou fait simplement l'école buissonnière, ne lui avaient pas épargné leurs prophéties.

Croyaient-elles si bien dire?

Troppmann était dévot, assidu aux offices, et il aimait sa famille. Il déclare souvent dans ses lettres qu'il veut faire le bonheur de tous les siens.

Que viennent faire ici ces qualités! le public qui fait la légende, est artiste d'instinct. Il sent que si elles étaient sincères, s'il les conservait, l'unité de caractère y perdrait. C'était pure hypocrisie, dit-il.

Tel bandit célèbre donnait aux pauvres, tel autre était galant avec les dames. Ces traits sont piquants; cela rend la figure originale; mais il n'y a rien là de sincère.

On ferait bien d'y regarder de plus près. On ne croit pas l'homme assez méchant pour commettre de lui-même de pareils crimes, on pense qu'il a dû être surexcité par ses passions, qu'il a obéi aux suggestions d'une imagination malade, plus forte que la nature, on cherche à atténuer ce qu'il a de mauvais.

Mieux vaudrait penser à ce qu'il lui reste de bon.

Dans le travail des esprits, la personne même de Troppman s'est transformée. D'abord, on le disait petit et assez faible. "Une femme s'écriait devant nous: "Je l'aurais renversé."

Puis, il est devenu petit, mais agile; puis, petit mais fort. On s'est rappelé qu'il avait battu des hommes plus grands, plus robustes que lui. Un jour, jaloux d'un de ses camarades, amoureux comme lui d'une jeune actrice, il le frappe violemment, après s'être précipité sur lui.... comme un chat, dit le premier qui raconte la chose.

— Comme un tigre, dit l'autre, trouvant sans doute la première métaphore trop domestique, et empruntant la sienne aux scènes du désert.

Voilà comment, peu à peu, le personnage change, comment les couleurs s'assombrissent, comment la fable se mêle à la vérité.

Vondrions-nous, pourrions-nous l'empêcher? Non certes. Il ne nous appartient pas de porter un jugement. Les imaginations sont frappées, il leur faut une personne, elles le créent complet.

Complet........c'est-à-dire organisé ainsi, avec une destinée toute tracée, ayant en lui quelque chose de fatal.

Comme on le voit, d'après la note de M. Jacob Stand, Troppman enfant, était d'un naturel sournois, mais rien ne faisait prévoir qu'il deviendrait un monstre de férocité et qu'il aurait un caractère d'une énergie indomptable.

Attendons cependant la découverte du cadavre de Jean Kincke père.

On ne compte plus que sur cet événement pour le faire parler. (Petit Journal.)

ABONNEMENT.

UN AN	$16 00
TROIS MOIS	4 00
UN MOIS	1 50

L'abonnement est payable d'avance aux bureaux de l'ABEILLE. [illegible]

[illegible]

TARIF D'ANNONCES [illegible]

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Arrivée de l'Empereur d'Autriche à Constantinople

Nouvelles de Madrid

Election probable du duc de Gênes

Départ de sept bataillons de volontaires pour Cuba

Le naufrage du Weser

Circulaire de Boutwell

La récolte du Coton

Nouvelles de la Havane et d'Haiti

Nouvelles Européennes.

Constantinople, 29 oct—Les navires étaient pavoisés et la ville illuminée. La réception de l'Empereur d'Autriche par le Sultan a excité le plus grand enthousiasme.

Madrid, 29 oct—Sept bataillons de volontaires partiront prochainement pour Cuba. Les enrôlements continuent.

Les membres du cabinet, ainsi que le peuple espagnol, en général, sont divisés sur le choix d'un roi.

Madrid, 29 octobre—Les dissensions au sein de l'opposition rendent l'élection du duc de Gênes probable.

Londres, 29 oct—On a trouvé une bouteille contenant un memorandum du naufrage du Weser. Ce bateau ayant à bord des émigrants, a coulé bas le 1er juillet avec 346 personnes.

La temps est froid. Des diverses parties du royaume on annonce des gelées, de la glace et de la neige.

Paris, 29 oct—On lit dans la Patrie:

"Les divisions militaires de Nancy, Tours et Lille seront supprimées. Le quartier général de l'ancienne division de Nancy sera transporté à Metz."

Londres, 29 oct—Le bruit court que le gouvernement Russe a adressé au gouvernement Turc une note dans laquelle il proteste contre le passage de troupes Autrichiennes sur le territoire Turc. C'est une simple rumeur.

Londres, 29 octobre—Le Times, dans un article éditorial sur les finances des Etats-Unis, fait des commentaires sur le plaidoyer du secrétaire Boutwell en faveur des paiements en or de la dette nationale. L'auteur de l'article pense que la nécessité réelle de cette déclaration est une preuve de la force de ceux qui sont en faveur de la répudiation.

Madrid, 29 octobre—Les représentants des différents partis ne sont pas parvenus à s'entendre. Le général Prim a fait les plus grands efforts pour empêcher une rupture. sur les questions relatives à l'Église et au choix d'un roi. Les revenus ecclésiastiques seront réduits de 30 pour cent.

Il y a eu plusieurs réunions préparatoires des députés des différents partis des Cortès, pour discuter la question du choix d'un roi.

Dans la réunion des députés unionistes, tous les membres, sauf deux, ont voté contre le duc de Gênes. Dans celles des progressistes et des démocrates, 102 voix ont été données au duc de Gênes et 2 au duc de Montpensier.

Des personnes qui sont bons juges en pareille matière, pensent que dans les Cortès, des 200 députés monarchiques, 150 voteront en faveur du duc de Gênes.

Nouvelles de la Havane.

La Havane, 29 oct—Change sur Londres 16 3/4 à 17, sur Paris 2 à 2 1/2; Or américain à courte échéance, 7 1/2; Billets des E. U., à [illegible] 1/2 à 20; à courte échéance 17 à 19. Sucre animé et sans changement.

La Havane, 29 oct—On annonce que Salnave a prié le commodore Phelanor, de la marine anglaise, de lui envoyer un navire pour le porter d'Haiti à la Jamaïque.

Nouvelles de Washington.

Washington, 29 octobre—Le Bureau d'agriculture constate dans son rapport que les planteurs de coton des Etats de l'Atlantique ont employé beaucoup d'engrais, et ont acheté une quantité considérable d'instruments aratoires.

On n'a pas encore réuni toutes les données propres à fixer exactement le chiffre de la récolte, mais d'après les rapports du mois d'octobre, il est permis de supposer que le chiffre de 2,750,000 balles, précédemment indiqué, ne sera pas dépassé.

On pense que le gouvernement désire retarder le dénouement de l'affaire Yerger.

Washington, 29 octobre—Recettes du Revenu $1,690,000.

Le comité des relations étrangères se réunira la semaine prochaine. On pense qu'il s'occupera des affaires cubaines.

Boutwell a adressé une circulaire aux officiers du Revenu, pour leur enjoindre de faire exécuter les règlements relatifs aux ceintures de sauvetage sur les navires portant des passagers.

Cour Suprême—L'État du Texas contre George Peabody et consorts.

Le juge Paschall a obtenu aujourd'hui des writs de supersedeas retournables le premier lundi de décembre.

L'époque à laquelle pourra être présentée une demande d'injonction préliminaire a été fixée au 1er vendredi de février.

Mrs. Agnes Paschal, l'une des dernières veuves pensionnées de la Révolution, vient de mourir en Géorgie, à l'âge de 94 ans.

On tient de source certaine que le général Clark et d'autres Texiens, ainsi que quelques Mississippiens, ont demandé au Président de remettre indéfiniment les élections du Texas et du Mississippi. Ils allèguent que la décision de la Cour Suprême dans l'affaire Yarger, et la certitude du succès d'Hamilton et de Dent rendent ce renvoi nécessaire.

Il n'est pas probable que leur démarche soit couronnée de succès.

Nouvelles diverses.

St-Louis, 29 octobre — Le steamer Robleon était passé près des débris du Stonewall, a ramené deux autres personnes qui ont échappé au désastre.

Une souscription, dont le produit s'est élevé à $1000, a été faite pour visiter ce qui reste du Stonewall et enterrer les morts. Une nouvelle souscription sera ouverte en faveur des familles sans ressources.

Wilmington, 29 oct—Les débats du procès des officiers du Cuba sont terminés. La Cour prononcera son jugement demain à midi.

Lynchburg, 29 oct—Wm. O. McOrkle, riche négociant, a été mortellement frappé par Max Sumpter.

Macon, Georgie, 29 octobre — Les personnes qui désirent employer la vapeur comme force motrice pour les machines qu'elles exposeront à la Foire d'État de la Géorgie, qui s'ouvrira à Macon le 16 novembre, sont priées de s'adresser au secrétaire par voie télégraphique, en indiquant quelle force leur est nécessaire.

Le général Sherman, sur une demande approuvée par le général Terry, a ordonné qu'un grand nombre de tentes de l'armée fut mis à la disposition de la Société d'agriculture d'État pour faire camper au champ de foire les sociétés agricoles, les collèges, écoles, etc.

Presque tous les chemins de fer du Sud ont consenti à transporter les passagers—aller et retour—et les colis à moitié prix.

Marchés européens.

Le Hâvre, 29 octobre—Coton calme, Low Middling à livrer 134.

Liverpool, 29 octobre—Coton stationnaire. Uplands 12 d. Orleans 12 1/4. Ventes 12,000 balles.

Marchés Américains.

New-York, 29 oct—Argent facile 6 à 7. Sterling 8 7/8. Or 128 5/8. Gouvernements en baisse mais fermes: 5-20 de 1862, 119 1/8. Actions irrégulières mais fermes.

New York, 29 octobre—Coton lourd et en baisse. Middling Uplands 26. Ventes 1,500 balles.

New-York, 29 octobre, soir. — 5-20, de 1862, 119; '62, 117; '65, 117; nouveaux, 115 3/4; '68, 115 3/4; 10 40, 107 1/2. Actions languissantes. Les bons de la Louisiane se relèvent sur le reçu d'une dépêche annonçant que le gouvernement n'appellera pas une session extraordinaire de la Législature.

Mobile, 29 octobre — Coton languissant et faible. Middling 24 à 24 1/4. Ventes 300. Arrivages 1014. Exportations 136.

Mouvement de la semaine — Arrivages 7421 balles. Exportations: Angleterre 4251; autres ports étrangers 448; cabotage 1772. Ventes 6500. Stock sur place et à bord des navires non expédiés 20,087.

Savannah, 29 oct—Coton—Middling 24 3/4c. Ventes, 400 balles, Arrivages 2476. Exportations 766.

Norfolk, 29 oct—Coton calme et faible. Low middling 24 1/4 à 24 3/8. Arrivages 1241 balles. Exportations 1534. Ventes 200 balles.

Charleston, 29 oct—Coton languissant et irrégulier—Middling 25c. Arrivages 2067 balles. Exportations 404.

Memphis, 29 octobre — Coton faible. Middling 24 1/4. Arrivages 1219. Exportations 825. Mouvement de la semaine — Arrivages 5819 balles. Exportations 6649. Stock sur place 9252.

Louisville, 29 octobre — Tabac: Ventes 30 boucauts, lugs 8 50, medium bright wrapper 50. [illegible]

Cincinnati, 29 octobre—Farine de famille 5.10 à 5.75. Blé 1.08 à 1.12. Maïs nouveau 80. Seigle 95 à 1.00. Avoine 50 à 56. Coton calme, Middling 25 à 25 1/4. Tabac, ferme et sans changement. Whisky 1.10 à 1.11. Mess Pork languissant 31.00. Graisse 16 3/4. St-Bacon et Viandes [illegible] Beurre [illegible]. Sucre [illegible]. Whisky [illegible]. Graisse [illegible] 18. [illegible] 18 1/4 à [illegible] 19 1/2. Graisse 18 1/2.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 29 octobre — La rivière baisse. 3 pieds 3 pouces dans le canal.

Vicksburg, 29 oct—Montée: Richmond, à 6 A. M.; Virginia à 10 A. M. Descendus: Bismark à 9 P. M., Ida Stockdale à 1 h., Gov. Allen à 3 h., Kilgour à 4 h. P. M. Rivière stationnaire.

Memphis, 29 octobre—Montée: Continental, Peytona. — Descendus: Colorado, Indiana. Temps clair et agréable. La rivière baisse.

Cairo, 29 oct—Montée: Lizzie Gill. Descendu: La Belle. Rivière stationnaire. Temps agréable.

Cincinnati, 29 oct—La rivière monte—6 pieds et demi dans le canal. Temps humide et pluvieux.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud Ouest, 29 oct—6 P. M.—Baromètre 30:05. Brise très fraîche. Arrivages: navire Westmoreland, 18 jours de Philadelphie, sur lest, à son capitaine. Départ: steamer Harlan.

Passe à Loutre, 29 oct—6 P. M.—La goélette Etna a pris la mer à 5 P. M.

Passe du Sud Ouest, 29 oct—Baromètre 30:10. Brise N., légère.

Arrivages: barque Emma, 46 jours de Rio de Janeiro, café, à Geo. Westfield & Co.; brick Proleta, 5 jours de Matanzas, sur lest, à Puig Bros; goélette Salvador, 4 jours de la Havane, sucre et mélasse à Goldenbow & Kelly; goélette Lizzie, 12 jours de Ruatan, fruits, à J. Machesa & Co.

Départs: barque Wm Rathbone.

IL EST IMPORTANT DE CHASSER LES VERS [illegible]

Avez-vous les symptômes [illegible]

ANCIEN ET EFFICACE.

PLUS DE TRENTE ANS DEVANT LE PUBLIC.
LES CÉLÈBRES PILULES
DU Dr. C. McLANE
POUR LA MALADIE DE FOIE.

La plus grande découverte médicale du siècle. [illegible]

SOUFFREZ-VOUS MAINTENANT? [illegible]

ANCIEN ET EFFICACE.
SERVEZ-VOUS DES PILULES DU Dr McLANE [illegible]

FLEMING BROTHERS [illegible]

Décédé hier matin, à la [illegible], âgé de cinquante sept ans, JULES LAMBERT [illegible]. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa famille, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu cette après midi, à 3 heures et demie précises.

Le convoi partira de sa dernière demeure, rue St Philippe entre St Claude et Tremé.

Association de Bienfaisance Mutuelle du PELICAN. [illegible]

Suite du Conclave Ion o No 11. [illegible]

TAPIS. TAPIS.
ELKIN & CO.,
168........RUE DU CANAL........168
[illegible]

Magasin de Tapis,
Au No 17 de la rue de Chartres.
[illegible] A. BROUSSEAU & CO.

Sociedad UNION ESPAÑOLA de Beneficencia Mutua.
Esta sociedad hará una colecta el día de Todos los Santos en los cementerios No 1, entre San Luis y Conti, y No 2, entre Conti y Bienville, en beneficio de los huerfanos del Tercer Distrito.
Por orden del presidente,
30oct—2f RAMON BUELA.

Avviso agli Italiani [illegible]

Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. [illegible]
J. RAMSTEIN, Secrétaire.

Société Union Espagnole de Bienfaisance Mutuelle. [illegible] RAMON BUELA.

Sociedade Portugueza de Beneficencia Luzitana. Assemblea geral extraordinaria. [illegible] J. M. DUTRA, Secretario.

Association Fraternelle des Vétérans de 1814 et 15. [illegible] J. D. ST-HERMAN, Secrétaire.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. [illegible] A. BARBIER.

Bureau du Surintendant des Écoles Publiques de la Ville. [illegible] WM. O. ROGERS, Surintendant.

For Sale. [illegible] A. ROCHEREAU & CO., 16 and 18 St. Louis street.

AVIS. UNE assemblée générale des actionnaires de la "Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane" aura lieu le MARDI, 2 novembre 1869, à 6 heures du soir, au No 153 de la rue de la Commune, au premier, pour affaires importantes. D. POCHELU, secrétaire.

AVIS. L'ASSEMBLÉE des actionnaires de la "Compagnie de Fabrique de Glace de la Louisiane," convoquée pour mardi 2 novembre 1869, est renvoyée indéfiniment, à cause de l'absence d'un grand nombre de forts actionnaires. D. POCHELU, Secrétaire.

AVIS. DES propositions pour la construction d'une GLACIÈRE de la capacité de 12,000 tonneaux sont demandées immédiatement. [illegible] D. POCHELU, Secrétaire.

AVIS. DES livres de souscription au capital de la Banque qui s'organise en ce moment pour faciliter les affaires dans le 2ème et le 3ème District, sont ouverts au No 9, rue St-Louis. [illegible]

AVIS. [illegible]

TABAC SOUS TOUTES LES FORMES. USINE A VAPEUR. [illegible]

NOTICE. JEAN AUGÉ, RUE DU CANAL, 132. [illegible]

Le Journal "Le Carillon." [illegible]

Bismarck! Bismarck! [illegible]

Photographies Perles de Soleil. TRIOMPHE DE L'ART. [illegible]

LA TOUSSAINT. "Chrysantème." [illegible]

En débarquement du navire CADICHONNE de Bordeaux. [illegible]

AVIS [illegible]

COGNAC, VIN ROUGE. [illegible]

En débarquement du navire Patmos VINS D'ESPAGNE. [illegible]

DEMANDE DE SUCRIER. [illegible]

Demande de Nourrice. [illegible]

A Vendre ou à Louer. [illegible]

LEÇONS DE PIANO. [illegible]

PENSION. [illegible]

JOS. BRANDNER, MARCHAND TAILLEUR, 39........BOURBON........39. Entre Douane et Bienville. [illegible]

Vin de Catalogne [illegible] FERNANDEZ & Cie.

DEMANDE DE MEUBLES. [illegible]

J. K. BAILEY, 246........Rue du Canal........246
VINAIGRE. Établi en 1830. ACHAT de cidre, vin et bière aigres. [illegible]

OUVERTURE —DE— Marchandises Sèches d'Automne —CHEZ— PEPIN & TURCOTTE, 158......RUE DU CANAL......158 (Maison Blanche, encoignure Baronne.) [illegible]

J. A. CELLES, Architecte et Entrepreneur, VIENT d'ouvrir son bureau au No 90, Passage de la Bourse, où il s'occupera des plans de constructions, devis, spécifications, prix comptant, et évaluations de bâtisses faites ou à faire. [illegible]

Marchandises Nouvelles D'AUTOMNE.
G. F. BARRIÈRE & CO.
—AU— No 135 de la Rue du Canal, [illegible]
Etoffes à Robes, [illegible] Etoffes Noires. [illegible] Châles. [illegible] Toiles. [illegible] Bonneterie et les Célèbres Gants de Peau Jouvin. [illegible] Parfumerie. [illegible] Cotons et Articles d'Habitations. [illegible] F. G. BARRIERE & CO.

MAISON J. GALINIER, No 101 Rue Royale, No 101 [illegible]

MEDECINS.
CHANGEMENT DE DOMICILE. LE DOCTEUR BERJOT [illegible] Rue Ste-Anne No 127, [illegible]
CHANGEMENT DE DOMICILE. LE DOCTEUR ORIARD [illegible] Encoignure Orléans et Dauphine. [illegible]
LE Dr. B. A. POPE CABINET No 135 DE LA RUE DU CANAL, COIN CARONDELET. [illegible]
LE Dr. JULES HOMBERGER, OCULISTE. 140........RUE DU CANAL........140 [illegible]
Succursale des Bains Electro-Chimiques du Dr. Vergnes. ARTHUR FORTIER, Propriétaire, 127........RUE CARONDELET........127 [illegible]
DR. PERRIER, 244........DAUPHINE........244 [illegible]
Etablissement Hydrothérapique DE BILOXI, SOUS LA DIRECTION DU DOCTEUR R. RANCÉ. [illegible]
AUX DAMES. LE DR. URBAN, qui exerce la profession de médecin depuis trente-cinq ans, annonce respectueusement aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'il se consacre exclusivement au traitement des maladies des femmes. [illegible]
R. A. LANDRY, De la Faculté de Paris, 60 Rue Dumaine, encoignure Royale, 60. TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE. [illegible]
Le Dr. LUKE [illegible]
Dr. Joaquin B. Roldan, DE L'UNIVERSITÉ DE LA HAVANE ET ÉLÈVE LIBRE DE LA FACULTÉ DE PARIS. Spécialités: [illegible]

EXPOSITIONS De Londres et de Paris. Médailles décernées. LE COTON A BOBINE O. N. T. SIX CORDES, SOUPLE ET FINI, De CLARK. GEO. A. CLARK, Seul Agent. [illegible]

COLLÈGE ST.-CHARLES, Grand-Coteau Lne. [illegible]

GUÉBLE & NIPPERT, 137 RUE DU CANAL, 137 [illegible] Gants de Peau, [illegible] BOUTONS et GARNITURES. DENTELLES GUIPURE et VALENCIENNES. RUBANS SATIN TAFFETAS et VELOURS. POUPÉES de PARIS. JOUETS, Etc. VOITURES VÉLOCIPÈDES D'ENFANTS. PARFUMERIE FRANÇAISE. [illegible] Guéblé & Nippert.

CONFISERIE! Confiserie! Confiserie! MAX NIHOUL, [illegible] CANAL ET DAUPHINE. Jeudi, 28 Octobre. [illegible]

D. LOPEZ, 151........RUE DU CANAL........151 [illegible] D. LOPEZ.

Modes! Nouveautés! Mme EMERY, 66........RUE ROYALE........66 [illegible]

Robes et Confections, 41 RUE BOURBON. Mme E. TRIBOUT. [illegible]

MEDICAMENTS GRATIS. Nouvelle Pratique Médicale. [illegible]

R'ÇU de la Havane [illegible] Meilleurs Cigares de la Havane. [illegible] FERNANDEZ & VILLA.

Grand MAGASIN du SUD Où le prix de chaque article est d'une Piastre. [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de Louisiane POUR LE 29 OCTOBRE—CLASSE 29.
23 35 21 16 4 64 40 5 12 10 29 58
Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la Compagnie. C. T. HOWARD, Président. Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans. En témoignage, nous apposons notre signature, Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 29 octobre 1869. ADAM GIFFEN, JOHN G. LEWIS, F. F. WILDER, Commissaires. ☞ Méfiez-vous des fausses loteries.

FABRIQUE DE CANDI. Une des plus Grandes Fabriques du Sud est exploitée par NORMAN & REISS, 121 & 123 rue de la Vieille-Levée 121 & 123 [illegible]

AVIS D'ENCAN [illegible] UN AUTRE GRAND TRIOMPHE Pour la Machine à Coudre de Grover & Baker, [illegible]

G. L. FEVRE, 148........RUE ROYALE........148 IMPORTATEUR DE [illegible]

CHANGEMENT DE LOCAL F. R. JUSTUS, IMPORTATEUR ET MARCHAND DE Marchandises Sèches Fantaisie et de Fonds, [illegible] No 178 DE LA RUE DU CANAL [illegible] Marchandises Sèches Fantaisie et de Fonds. [illegible]

$40---$45 Est le prix d'une Machine à coudre de WILCOX [illegible] No 189 DE LA RUE DU CANAL. [illegible]

Propriétés à louer ou à vendre. [illegible] A Louer ou à Vendre. [illegible] A LOUER. [illegible] A LOUER. [illegible] A Louer. [illegible] A Louer. [illegible] A VENDRE. [illegible] A LOUER. [illegible]

MOULIN A RIZ SONIAT, SITUÉ A LA PAROISSE ST-CHARLES, A un mille au-dessous de l'Église Rouge. [illegible] EMILE DUPRÉ, [illegible] ou aux MM. SONIAT FRÈRES [illegible]